



Neuchâtel, 12 avril 2021

Retour sur la session des 30 et 31 mars 2021 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 30 et 31 mars 2021](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Covid-19 : situation extraordinaire ([21.013ce](#))

Une situation difficile mais gérée de manière exemplaire

Le député et président du groupe Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues député·e·s,

En moins d'une année, c'est déjà la seconde fois que le Conseil d'État nous rend compte des décisions prises en vertu de la situation extraordinaire liée à la crise sanitaire. Osons espérer qu'il s'agit bien de la seconde fois, et non pas de la deuxième. C'est l'occasion pour le Groupe socialiste de confirmer sa pleine et entière confiance placée dans le Gouvernement quant à sa gestion exemplaire de la crise, et tout particulièrement dans le contexte très sensible et délicat des pouvoirs étendus conférés à l'exécutif en vertu de la situation extraordinaire.

J'ai déjà eu le loisir, en septembre dernier, de saluer l'action du Conseil d'État, des départements et services ayant été au front de la première vague. Alors que nous sortons péniblement de la deuxième vague, il est une nouvelle fois temps de remercier chaleureusement et sincèrement les membres de l'exécutif ainsi l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'État pour leur engagement exceptionnel en faveur de la collectivité durant cette année de crise sanitaire. Vraiment, de manière conjointe avec les acteurs de la santé, on peut dire que vous portez la République à bout de bras depuis plus d'un an, et la population neuchâteloise que notre Parlement représente vous en est infiniment reconnaissante. Simplement merci à vous !

Loin de moi l'idée de basculer dans une béatitude malvenue alors que la crise sanitaire s'éternise, mais à l'heure où certains comparent, dans des abus de langages choquants, le basculement de notre système démocratique en une prétendue sombre dictature, il est utile de remettre le clocher au milieu du village, et d'en replacer les pendules à l'heure. Même au plus fort de la crise sanitaire, nos institutions ont continué à fonctionner, envers et contre



Nouvelles du Grand Conseil

tout. Si le Gouvernement a bien évidemment occupé un rôle prééminent au vu de l'urgence sanitaire, notre Parlement ainsi que ses commissions n'ont jamais cessé d'exercer leurs prérogatives, de manière même plus intensive que jamais. L'équilibre des pouvoirs a parfaitement joué son rôle, d'une manière telle que même Montesquieu n'y verrait rien à redire. Et aujourd'hui, le Conseil d'État nous rend compte, à l'appui du rapport 21.013, de l'usage qu'il a fait des pouvoirs exceptionnels qui lui sont conférés par la législation cantonale lorsque la situation extraordinaire est déclarée. Nous en sommes pleinement et entièrement satisfaits.

A la lecture du rapport, on peut dire d'emblée que notre exécutif cantonal a fait un usage très modéré et toujours proportionné de ses compétences extraordinaires. Il a veillé à protéger la population des conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie en limitant son action aux mesures absolument indispensables et urgentes. On peut même dire, rétrospectivement, que l'ensemble des décisions prises par l'exécutif, en particulier s'agissant des crédits et aides financières extraordinaires débloqués pour les acteurs durement frappés par la crise, auraient été unanimement votées par le Groupe socialiste, si elles avaient dû être soumises à un vote du Grand Conseil. La différence fondamentale est que le processus parlementaire ordinaire aurait rendu ces mesures trop tardives dans bien des cas. Il est rassurant de constater que même dans une situation aussi exceptionnelle que celle que nous avons vécue, comparable à aucun précédent récent, le cadre légal ordinaire permettait déjà d'appréhender la plupart des problématiques. La situation extraordinaire a néanmoins permis une rapidité d'action et une flexibilité indispensables, là où les modes ordinaires n'auraient pas permis d'agir à temps.

Aujourd'hui, alors que nous avons encore le nez dans le guidon, il ne faut surtout pas baisser les bras, et maintenir nos efforts collectifs pour une sortie planifiée de la crise sanitaire. Les nouvelles ne sont hélas pas forcément réjouissantes, mais l'arrivée des beaux jours et le déploiement massif du vaccin doivent nous permettre d'entrevoir le bout du tunnel d'ici à cet été. Bien évidemment, si pour des raisons qui ne dépendent de personne, tel ne devait finalement pas être le cas, on ne saurait simplement faire perdurer sans autre discussion des mesures d'urgence peu à peu permanentes. Il y aurait alors lieu d'avoir un véritable débat de société, démocratique, difficile, sur les délicats arbitrages à opérer. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui, bien heureusement.

Ce n'est toujours pas vraiment l'heure de faire un bilan complet et circonstancié de la crise, mais on ne peut échapper à quelques considérations générales, quitte à se répéter au vu de l'importance des enjeux :

- Tout d'abord, ce que nous vivons depuis plus d'une année démontre une fois encore avec force le rôle absolument indispensable et central de l'État et de la collectivité publique en général, seuls à même de protéger et préserver les intérêts de l'ensemble de la population en situation de crise. C'est une leçon dont il faudra bien évidemment se rappeler lorsque le spectre de la pandémie se sera enfin retiré de nos vies chamboulées ;



Nouvelles du Grand Conseil

- On le voit, les attentes à l'égard de l'État sont énormes, alors même que depuis des années, nombreuses sont les velléités d'en réduire les ressources, qu'elles soient humaines ou financières. Or on se rend bien compte que sans ressources, la collectivité n'est pas en mesure d'assumer l'action publique qu'on attend d'elle. J'espère en particulier que les personnes qui ont le plus sollicité l'État durant cette crise sauront s'en rappeler et faire preuve à leur tour de solidarité lorsque les temps seront redevenus meilleurs ;
- L'État, ce n'est pas non plus une entité abstraite, ni un monstre administratif, mais une organisation collective complexe et subtile, faites de femmes et d'hommes qui s'engagent corps et âme et qui ont à cœur le service public qu'ils prodiguent. Mais à trop tirer sur la corde, celle-ci risque à tout moment de céder. Nous insistons une nouvelle fois sur l'absolue nécessité de prendre les mesures pour veiller à ce que les employés de l'État ne subissent pas des burn-out généralisés, par exemple, en renforçant les effectifs de certains services soumis à de fortes sollicitations ;
- Il faut veiller également à tenir compte du ras-le-bol généralisé et légitime de la population, se préoccuper de la santé mentale des citoyennes et des citoyens, en particulier pour les catégories de population qui subissent le plus durement la crise : les personnes dans une situation financière précaire et les jeunes. Sans attention portée à ce problème, c'est un vrai danger pour la cohésion sociale et le vivre ensemble, et tout spécialement pour envisager le « monde d'après » ;
- Enfin, dernier point à relever mais qui est peut-être le plus essentiel : il faut prêter une attention particulière à la sortie de crise, à anticiper dès à présent. Il sera indispensable d'accompagner l'ensemble de la société civile, et en particulier les acteurs les plus durement touchés pendant la crise sanitaire, que ce soit dans les milieux culturels, sportifs, de la restauration, de la santé ou de la formation, par des mesures financières et un vrai plan de relance. D'ailleurs, alors même que les banques centrales du monde entier font tourner la planche à billet, et avec un risque inflationniste important, il faudra également avoir un vrai débat sur la dette et les ressources financières auxquelles recourir. En insistant bien sur le fait que l'austérité à l'issue d'une crise sans précédent n'est pas une solution, bien au contraire.

Pour conclure, le Groupe socialiste rejoint l'appréciation du Conseil d'État : nous sommes plus convaincus que jamais que c'est seulement collectivement et solidairement que nous serons à même de dépasser cette épreuve inédite ! Nous prenons donc acte du rapport et acceptons le classement des trois motions. » •

Le classement de la motion 20.209 est accepté non combattu.

Le classement de la motion 20.217 est accepté par 86 voix contre 25.

Le classement de la motion 20.204 est accepté non combattu.



Assurance des soins dentaires ([20.030ce](#), [Annexes](#), [Erratum](#) et [20.030com](#))

Une solution équilibrée pour appréhender un véritable problème de société

Le député Tristan Robert a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a accueilli avec beaucoup d'intérêt le contre-projet élaboré par le Conseil d'État. La santé bucco-dentaire de la population est effectivement une question très importante pour notre groupe. L'initiative populaire cantonale qui visait à introduire une assurance pour les soins dentaires de base a ainsi eu le mérite de mettre cette problématique à l'ordre du jour. Si des personnes doivent renoncer, pour des raisons financières, à se faire soigner des problèmes dentaires, cela a de grandes conséquences évidemment pour les personnes concernées, mais aussi pour l'ensemble de la société : parce qu'au final, dans de nombreux cas, ces problèmes se répercutent sur l'état de santé global de ces personnes, ce qui induit des coûts pour notre système de soin.

A notre avis, l'initiative posait ainsi des questions pertinentes : comment faire pour réduire ces risques, et ainsi améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population ? Or, évidemment, mettre en place une telle assurance au niveau cantonal n'est pas aisé, ni du point de vue pratique ni du point de vue juridique. Le Conseil d'État s'est donc efforcé dans ce contexte-là, de trouver une solution pour promouvoir la santé bucco-dentaire des neuchâtelois : cela s'est traduit par un contre-projet, certes beaucoup moins ambitieux que l'initiative, mais que le groupe socialiste accueille favorablement, et ce pour plusieurs raisons.

La première d'entre elles se trouve au niveau de la simplicité administrative du dispositif : en se basant sur le même système que la redevance pour les boissons alcooliques, le dispositif sera simple à mettre en place et à gérer. Le montant de la taxe est modeste et n'a pas vocation à être prohibitif ou dissuasif : on parle d'environ 5 centimes pour un verre de soda consommé dans un café ou un restaurant.

Sur le plan institutionnel, le contre-projet contient aussi de nombreux avantages, notamment parce qu'il nous donne l'opportunité de créer un poste de médecin-dentiste cantonal. En Suisse, vingt cantons ou demi-cantons peuvent compter sur un médecin-dentiste cantonal. Cette fonction n'existe pas à Neuchâtel, alors même que la profession des dentistes serait très favorable à la création d'un tel poste.

Toujours sur le plan institutionnel, un des grands avantages du contre-projet est de pouvoir soutenir les communes dans leurs tâches de prévention et de prophylaxie. Celles-ci doivent actuellement se charger de mettre en place ces dispositifs, et de les financer. On le sait, ce n'est facile pour personne de boucler son budget et encore moins pour les communes : le contre-projet permettrait ici de donner un coup de pouce appréciable pour les communes, et



Nouvelles du Grand Conseil

également de mettre tous les enfants de ce canton sur un pied d'égalité. En effet, il n'est pas justifiable que la santé dentaire d'un enfant, et les mesures de préventions dont il peut bénéficier, dépendent de la commune dans laquelle il vit : toutes et tous devraient pouvoir compter sur au moins un minimum de prestation.

On parle ici de prévention et de prophylaxie pour les enfants et oui, les enfants seraient les premiers bénéficiaires de ce contre-projet. Le groupe socialiste salue cet accent porté sur la nouvelle génération, car c'est là que les effets à long-terme seront le plus grands. Les études le montrent : plus on agit tôt dans la vie d'une personne, plus les effets sont positifs et les plus durables. Les trois piliers du dispositif – je le rappelle, prévention, prophylaxie et soins de base – ces trois piliers comprennent des mesures qui s'orientent à destination des plus jeunes. C'est dès cet âge-là que les bonnes habitudes se prennent, c'est aussi dès cet âge-là qu'un lien peut se tisser entre l'enfant et son médecin-dentiste, donc dès cet âge-là les enjeux sont grands. Il est juste que chaque enfant puisse être sensibilisé à ces questions, peu importe la commune ou le contexte dans lequel il grandit : avoir les connaissances sur ce qu'est une bonne hygiène bucco-dentaire doit être un droit.

Car oui, chères et chers collègues, comme dans beaucoup d'autres domaines relatifs à la santé, la prévention est le meilleur moyen d'agir. Comme je l'ai évoqué avant, être sensibilisé très tôt dans l'existence sur comment prendre soin de ses dents et adopter les bons gestes, c'est d'une part diminuer les chances d'avoir des problèmes dentaires plus tard. Mais les enjeux vont bien au-delà de cela : le renoncement à des soins peut conduire dans de nombreux cas à une détérioration de l'état de santé global d'une personne. Et le renoncement aux soins dentaires de base est une réalité pour beaucoup de gens dans notre canton, avec exactement ce type de conséquences. Donc anticiper, vouloir réduire les coûts de la santé en amont, cela signifie aussi faire de la prévention dès le plus jeune âge, ce également en matière de santé bucco-dentaire. Et cela au bénéfice de tous, de chaque individu comme de la société et des finances publiques.

Toute à l'heure en votant, nous aurons deux possibilités. La première, c'est de dire oui à un projet qui permet de donner les mêmes chances à chacun·e dans notre canton en termes d'outils de prévention ; cette première possibilité c'est de dire oui à un projet qui soutient les communes dans cette tâche et auquel les médecins-dentistes du canton sont favorables.

Ou alors, la deuxième possibilité que nous aurons serait de refuser toute avancée en la matière, ce serait envoyer le message : « circulez, il n'y a rien à voir ». Chères et chers collègues, nous ne pouvons pas envoyer ce signal à la population, en faisant comme si tout allait bien. Nous ne pouvons pas simplement ignorer les besoins de la population en matière de santé bucco-dentaire. Il nous faut apporter une réponse à toutes et celles et ceux qui n'ont, en tant qu'enfant, pas eu accès à cette sensibilisation, et dont les factures de dentistes pèsent lourdement sur le porte-monnaie. Si beaucoup au sein du groupe socialiste auraient aimé une vraie prise en charge des soins dentaires de base, le contre-projet qui nous est soumis est moins ambitieux, certes, mais il est le fruit d'une vaste consultation populaire. Il prend en compte les différentes réalités et les différentes sensibilités, ceci pour aboutir à un projet



Nouvelles du Grand Conseil

équilibré. C'est cet équilibre vers lequel nous nous sommes efforcés de tendre lors des travaux de commission, et c'est un équilibre dont personne n'est satisfait à 100% ni à gauche ni à droite, mais c'est justement avec ce type d'équilibre qu'on peut avancer et progresser. Et c'est dans cette posture constructive que le groupe socialiste vous encourage à soutenir ce projet. Je vous remercie. » •

L'entrée en matière est acceptée par 64 voix contre 47.

Le renvoi du rapport en commission Santé est accepté par 62 voix contre 49.

Planification hospitalière neuchâteloise 2023 ([20.047ce](#) et [20.047com](#))

Un rapport entièrement satisfaisant

Le député Karim Djebaili a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Tout d'abord le groupe socialiste tient à remercier le SCSP et plus particulièrement Mme Buff pour le travail effectué. Comme déjà évoqué, le sujet était assez technique. Comme le mentionne le rapport 20.047, la première étape de la planification hospitalière est l'évaluation en soins hospitaliers et stationnaires, à savoir l'évaluation de ces besoins pour la population neuchâteloise qui pose les jalons pour la suite du processus. Le groupe socialiste suit à l'unanimité l'avis de la commission et vous remercie de faire de même.

En vous remerciant pour votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 112 voix sans opposition.

Nouveau centre d'archives (NCA) ([20.051ce](#) et [20.051com](#))

Un lieu indispensable et empli de promesses

Le député Philippe Loup a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,



Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Tous, qui que nous soyons, avons déjà trouvé une place dans les archives de ce canton ou d'un autre par le simple fait que nous nous sommes donnés la peine de naître. Évidemment, outre les documents émanant des états civils, la récolte des archives couvre le champ immense des activités de l'État mais aussi des entités paraétatiques sans oublier les privés, tels les notaires, les entreprises, les fondations et autres associations, qui sollicitent la possibilité de remettre leurs archives auprès de celles de l'État. Je n'en oublie pas les archives des communes qui, elles aussi, recueillent bien des documents privés.

Pour le groupe socialiste, cette masse de documents, véritable mémoire de ce canton et de ses habitants, est précieuse et mérite une attention particulière et constante. C'est donc après une grande attente que nous avons pris connaissance de ce rapport sur le Nouveau Centre d'Archives mais c'est aussi avec une grande attente doublée d'une attention constante que nous suivrons sa conception et plus encore sa mise en œuvre.

La volonté de mettre ce nouveau centre d'archivage à La Chaux-de-Fonds est saluée par le groupe socialiste car cela participe au réaménagement de l'ensemble de ce quartier des docks. Réutiliser un bâtiment existant est aussi une idée intéressante car il est bien d'en reprendre les volumes et les fonctionnalités afin d'en faire un outil performant après des transformations importantes. Cela participe pleinement à une vision empreinte de développement durable en diminuant le coût en énergie grise mais aussi sans doute le coût financier. Il n'en demeure pas moins que ce bâtiment devra être exemplaire au niveau énergétique notamment son enveloppe ainsi que sa production électrique via la pose de panneaux photovoltaïque en suffisance. Cette localisation est aussi intéressante car elle permettra de développer des synergies avec la ville de La Chaux-de-Fonds qui évalue de son côté la réalisation d'un nouveau centre d'archivage communal au même endroit.

Pour le groupe socialiste, un travail en commun par les deux entités est plus que nécessaire. Déjà, dès ce crédit d'étude voté, il conviendra d'analyser les possibles en relation avec la commune. De même, le concours d'architecture devra se faire avec la Ville, en connaissant les éléments transversaux qui peuvent être communs tel le lieu d'accueil, la cafétéria, un local d'exposition ou une salle de colloque. C'est bien évidemment l'étude du bâtiment au regard des besoins de l'OAEN qui permettra de savoir si tout est imaginable dans ce bâtiment-là ou si la construction d'un édifice communal attenant, comprenant des espaces communs avec celui qui nous intéresse, est nécessaire. Dans ce sens, l'amendement par la commission de l'article 7 du décret en mentionnant cette nécessaire collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds rencontre la complète adhésion du groupe socialiste.

Pour le reste, le groupe socialiste se réjouit d'avance de savoir que les employé·e·s et les chercheur·se·s bénéficieront de locaux bien plus adaptés. En toute logique, les liens avec la HE-ARC Conservation ainsi que l'Université pourront s'intensifier.

Une légère inquiétude demeure en relation avec le « recollement » complet des fonds des Archives de l'État afin d'en déterminer l'état pour leur transport dans ce nouveau lieu. Les



Nouvelles du Grand Conseil

moyens financiers – 40'000.- Frs – et en personnel tels que décrits dans le rapport nous semblent bien faibles. Certes, l'assurance qu'une somme bien plus importante sera prévue dans le crédit de construction nous rassure quelque peu mais nous ne manquerons pas d'être attentifs au moment du crédit pour la construction du NCA.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste validera par son vote ce rapport et le décret qui s'y rapporte. Il y a une dizaine d'années, un précédent rapport sur les archives avait été présenté, accepté puis ensuite archivé. Celui-ci, nous insistons pour qu'il soit réalisé bien avant d'être archivé.

Le groupe socialiste accepte le classement du Postulat Loup. L'OAEN se montre bien plus actif auprès des communes afin d'y amener conseils et suggestions. Sans doute, les fusions de nombreuses communes ont permis à ces dernières d'avoir des possibilités en espaces plus adaptés et du personnel mieux formé pour le traitement de leurs archives. Nous sommes cependant heureux d'apprendre que l'État est prêt à entrer en matière avec les communes, prioritairement petites, pour recevoir des archives datant d'avant 1970 par la signature d'un mandat de gestion. Il n'en demeure pas moins que bien des communes sont à l'étroit avec leurs archives, notamment Neuchâtel malgré la fusion avec Peseux, Corcelles et Valangin. Mais ceci est une autre histoire.

Enfin une petite incise personnelle du député Loup, historien à ses heures. Cette remarque, je l'avais déjà faite au moment du traitement du rapport sur les Archives en 2011 mais sans aucun effet malheureusement. Il s'agit des procès-verbaux des séances du Conseil d'État qui demeurent encore et toujours que décisionnels. En aucune façon, même 150 ans après, nous ne pouvons connaître le processus des délibérations qui amènent aux décisions. La reconstruction du récit historique ne peut que s'enrichir de l'épaisseur humaine. C'est donc un réel manque pour l'analyse historique. Le paradoxe est que l'Ancien Régime, celui de la Principauté, était plus prolixe dans ses procès-verbaux. Ainsi, depuis 1849, sous l'influence d'Alexis-Marie Piaget, les PV du Conseil d'État ne recèlent que la sécheresse des décisions. Magistrats d'aujourd'hui, mais surtout ceux de demain, libérez-vous des exigences du Conseiller d'État Piaget et pensez aux historiens d'après-demain. » •

*Le projet de décret amendé est adopté par 109 voix contre 1.
Le classement du postulat 11.102 est accepté non combattu.*

Politique de l'emploi ([20.056ce](#), [Erratum](#) et [20.056com](#))

Une réforme colossale et aujourd'hui salutaire

La députée Sylvie Fassbind-Ducommun a défendu la position socialiste.



Nouvelles du Grand Conseil

« Monsieur le Président,

Madame et Monsieur,

« METRO – DODO –BOULOT »

Dans cet adage, le dernier terme est important, très important tant pour le canton de Neuchâtel que pour le groupe socialiste que je représente.

En effet, « METRO » ne l'est guère en ce qui concerne notre canton, faute d'en posséder un.

« DODO » nous interpelle davantage dans la mesure où la crise liée à la pandémie depuis plus d'une année met à mal le sommeil de beaucoup d'entre nous, angoissés par le manque de ressources (indépendants, que ce soit dans la restauration, la culture ou ailleurs, absences de perspectives personnelles, décès et maladies) d'où des insomnies fort compréhensibles mais actuellement inévitables et nous le regrettons d'autant plus que la Covid-19 a souvent pour conséquences des insomnies.

Nous ne regrettons pas en revanche le terme « BOULOT », fer de lance du groupe socialiste qui en a fait son cheval de bataille depuis bien des années (et plus précisément depuis 8 ans si je ne m'abuse) et cela grâce à nos conseillers d'État, notamment au chef du DEAS et à tous les collaborateurs impliqués dans le secteur de l'emploi au sens large. Nous les remercions d'ailleurs vivement de leur engagement pour l'implication dans ce domaine essentiel à notre société.

Cela étant dit et vous vous en doutez, le groupe socialiste ne peut qu'accepter à l'unanimité le rapport 20.056 délivré par le Conseil d'État et rejoint donc l'avis unanime en la matière de la commission parlementaire, avis unanime moins le groupe UDC absent lors des débats de la matière, à croire que la problématique ne concerne pas ce groupe...

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement de deux rapports acceptés en 2016 par le Grand Conseil, soit le rapport sur la nouvelle stratégie cantonale d'intégration (15.047) et le rapport sur la lutte contre les abus (16.030). Sur ce dernier point, la loi fédérale de 2005 règle les principes à charge pour le canton de la mettre en œuvre.

Ces deux rapports ont abouti à une réforme d'envergure du Service de l'emploi (réforme SEMP 2020) et permis d'opérationnaliser des stratégies et donc de normaliser la situation du canton en 2019. C'est une chance pour notre canton car tous ces efforts ont permis de surmonter avec grand succès une crise inattendue, crise que nous connaissons depuis 2020 avec l'arrivée du pangolin !

Le rapport de ce jour traite donc d'un domaine dense et fort varié, parfois complexe par ses implications auprès de nombreux intervenants, et qui nous concerne toutes et tous. Le travail nous occupe en effet une majeure partie de notre vie active et de nos journées, et il nous permet de disposer des ressources nécessaires à notre quotidien. L'emploi est le premier vecteur de distribution des richesses. Le travail nous occupe aussi dans notre jeunesse



Nouvelles du Grand Conseil

puisqu'il est l'aboutissement de notre formation, fort importante également, et il peut être aussi le souci de certains d'entre nous en cas de maladie, d'accident, de chômage, d'où l'importance de l'insertion et de la réinsertion. C'est donc un travail titanesque fourni par le conseil d'État, par son département de l'économie et de l'action sociale qui a permis de résoudre la problématique de l'emploi en mettant en place de gros projets. C'est également par son biais que le paradoxe neuchâtelois a permis d'être résolu, ce paradoxe étant que la crise de 2009 (crise des subprimes) avait pu rebondir par la suite positivement dans le canton de Neuchâtel, mais sans pour autant créer proportionnellement autant d'emplois pour la population neuchâteloise. On rappelle à ce propos que Neuchâtel repose essentiellement sur l'industrie d'exportation.

Le groupe socialiste ne peut que saluer ce travail et cet aboutissement. Il peut aussi se féliciter du regroupement en 2013 du Département de l'économie et de l'action sociale sous la responsabilité du même chef de département.

Le rapport a deux objectifs principaux :

1. Faire le point de la situation dès 2016 de l'intégration professionnelle et de la lutte contre les abus. C'est en quelque sorte une photographie, voire un diaporama, jusqu'à ce jour, de l'état actuel des résultats des moyens développés et mis en place. Il décrit également les enjeux actuels et les perspectives d'avenir, COVID oblige.
2. Plus formellement regrouper dans une seule loi les divers moyens et concepts éparpillés dans diverses législations, actualiser les terminologies utilisées, et enfin établir une mise en conformité de notre législation avec la législation fédérale en matière de travail au noir.

Le groupe socialiste ne peut que souscrire aux priorités données par le Conseil d'État :

- priorité donnée à la personne qui est mise au cœur du processus, avec un accompagnement efficace pour la réalisation d'un projet professionnel adapté à son potentiel et à ses compétences ;
- priorité donnée à l'accès à l'emploi et donc à la facilitation de l'insertion et du suivi des personnes en recherche d'emploi ;
- partenariat avec les employeurs et les institutions, qu'ils soient publics, parapublics et ou privés (déploiement du New Deal) afin de répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long termes.

Il salue également le principe d'un rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil au cours de chaque législature.

C'est donc toute la question d'actualiser la politique d'intégration professionnelle qui était quelque peu dispatchée, d'examiner le tissu économique, d'anticiper les besoins et l'évolution de ce secteur, de mettre en exergue le fait que la société a évolué et va évoluer en considérant la personne au chômage ou en recherche d'emploi non pas négativement mais comme un potentiel qu'il faut mettre en valeur. Il s'agit de diminuer le besoin d'assistance de la



Nouvelles du Grand Conseil

population neuchâteloise en intégrant dans la législation les instruments d'intégration. Tous ces éléments forment la substance du rapport sur la politique de l'emploi. L'accent a été mis sur le premier marché de l'emploi dont le rôle prioritaire appartient au SEMP avec une priorité de stratégie d'intégration professionnelle qui est d'adapter les compétences des demandeurs d'emploi dans le cadre du premier marché de l'emploi. Il s'agit d'identifier les freins mis à l'embauche et les discriminations (basées sur la culture, le sexe, l'âge, l'origine). Ce premier marché de l'emploi doit fonctionner avant de s'atteler au 2ème marché de l'emploi qui doit permettre à des personnes de retrouver du travail, compte tenu d'autres barrières. Cette thématique fait l'objet d'un postulat (21.145) émanant du groupe socialiste, déposé en corrélation avec le présent rapport.

Deux offices ont été créés au lieu de cinq, soit l'Office du marché du travail (OMAT) qui a mis en application la politique du New Deal en réorganisant son dispositif d'appui pour les demandeurs d'emploi, et l'ORCT, soit l'Office des relations et conditions de travail divisé en trois secteurs qui se partagent les tâches :

- La surveillance (exécution chômage, plutôt administrative),
- L'inspection (sécurité et santé au travail)
- Le contrôle (salaires, obligations des employeurs, prestations sociales).

Tous ces secteurs sont en lien avec de nombreux autres services de l'État (SASO, NECO, SMIG, PONE) ou extérieurs à l'État (MP, RHNE, commissions paritaires par exemple).

Avec ce rapport, le canton peut se permettre d'envisager son avenir économique avec plus d'outils et de moyens à disposition, outils qui sont comme déjà dit répertoriés et rassemblés d'où une simplification de la tâche.

A noter que l'erratum signalé dans le rapport de la commission est une correction formelle sans impact sur le fond du rapport.

Enfin le conseil d'État propose le classement du postulat Mauro Moruzzi du 24 février 2016 (16.127). Le groupe socialiste accepte le classement.

Il accepte également le postulat déposé par la Commission (à savoir « Identifier et lever les barrières à l'emploi ») qui a été accepté à l'unanimité des membres présents. Avec ce postulat, on espère pouvoir appréhender précisément quels sont les mécanismes à l'œuvre sur le marché du travail du canton qui permettront d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi et de pouvoir favoriser les catégories de la population les plus démunies et fragiles à cet accès.

Je relève juste passant que la Commission souhaitait un débat libre, ce qui peut se comprendre vu l'importance de la matière. Je ne comprends dès lors pas les raisons pour lesquelles le bureau a instauré un débat restreint.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste remercie comme déjà dit le Conseil d'État et tous les collaborateurs des services, et ils sont nombreux, pour ce rapport et tout le boulot qu'il a nécessité. » •



La députée Françoise Gagnaux a présenté le postulat [21.145](#) « Deuxième marché de l'emploi : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous » déposé par le groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le postulat 21.145 du groupe socialiste intitulé « Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous » demande au Conseil d'État d'engager une réflexion pour favoriser les emplois adaptés aux besoins des personnes qui ne sont pas en mesure de répondre aux exigences très fortes du premier marché du travail et qui pourtant ont des compétences à faire valoir au sein de la société. Il est demandé au Conseil d'État, en collaboration avec les communes et les entités partenaires, d'étudier diverses pistes pour promouvoir le second marché du travail en s'appuyant sur une économie sociale et solidaire.

Dans le rapport 20.056, « Politique de l'emploi », le Conseil d'État a présenté la nouvelle stratégie d'insertion professionnelle mise en œuvre avec succès au service de l'emploi (SEMP) de 2016 à 2020. La priorité de cette stratégie est d'adapter les compétences des demandeur·euse·s d'emploi au premier marché du travail.

Cela étant, un des thèmes sur lequel la prochaine législature devra aussi porter toute son attention est comment adapter le marché de l'emploi aux besoins de la population, en particulier celle qui pour divers motifs (problèmes de santé physique et/ou mentale, problèmes familiaux, manque de formation, formation obsolète, âge, etc.) se trouve exclue du premier marché du travail et ne remplit pas les critères pour un droit aux prestations de l'assurance invalidité. Ces personnes qui ont une « capacité productive réduite » ont pourtant souvent des compétences à valoriser et à mettre à disposition de la communauté. Parmi elles, des personnes qui ont une expérience de vie et professionnelle riches ou des jeunes prêts à s'investir qui aspirent à un emploi qui leur permettent de trouver ou de retrouver une autonomie financière. C'est alors que l'on parle d'un deuxième marché du travail qui offre des perspectives de réinsertion sociale et professionnelle à cette population fragilisée et qui se base sur une économie sociale et solidaire décrite dans le postulat et favorisant aussi la transition écologique et sociale de notre société.

Parmi les diverses activités d'intégration sociale, l'emploi rémunéré reste un facteur d'intégration sociale majeur et il peut prévenir du recours à l'aide sociale et des conséquences néfastes que cela peut générer sur le plan humain, de la santé et économique. C'est pourquoi les autorités politiques auxquelles nous appartenons ont la responsabilité de tout mettre en œuvre pour permettre à toutes et tous un accès à un travail adapté et valorisant.

Je vous encourage donc à accepter à l'unanimité le postulat 21.145 du groupe socialiste. Merci de votre attention. » •



Nouvelles du Grand Conseil

Le projet de loi est adopté par 110 voix sans opposition.

Le classement du postulat 16.127 est accepté non combattu.

Le postulat 21.144 est accepté non combattu.

Le postulat 21.145 est accepté par 65 voix contre 40.

Contrôle de l'aide sociale ([21.010ce](#), [Annexe 2a](#) et [Annexe 2b](#))

Un rapport à la hauteur de nos attentes

Le député Grégory Jaquet a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Au nom du groupe socialiste, Mme la députée Marie-France Matter et moi-même, chargé de ce compte-rendu socialiste, remercions le Conseil d'État pour le rapport 21.010.

Nous prenons note avec satisfaction des éléments d'informations qu'il contient.

Nous remercions également la sous-commission de gestion pour son travail notamment dans le traitement de remise à flot du service social de La Chaux-de-Fonds, porte-conteneur un temps coincé qui a désormais repris sa navigation sereine dans le canal de l'action publique.

Le groupe prend note d'abord des rappels concernant les réformes dans le domaine de l'action sociale. Si elles sont souvent présentées comme celles «de ces dernières années » ou «de ces derniers mois », il ne paraît pas exagéré de considérer que nous sommes simplement dans un secteur de l'action publique en évolution permanente.

Chaque année, le gouvernement gouverne et chaque année, il prend des décisions sur la façon dont il pilote l'action qu'il réalise envers les personnes exclues momentanément ou durablement de notre système économique.

Nous souhaitons, au moment d'examiner l'évolution de la politique d'action sociale ou de sa mise en œuvre, comme dans ce rapport, adresser aux personnes qui la rendent opérationnelle au quotidien un bref remerciement.

Pour qu'indépendamment du nombre de pauvres, du nombre de familles monoparentales précarisées, du nombre de restructurations d'entreprises, du nombre de personnes exclues du système actuel, nous parvenions, nous, communauté neuchâteloise, à utiliser une somme de notre argent public stable pour leur venir en aide, il faut que les opérateurs de cette action, notamment les assistantes sociales et les assistants sociaux, cumulent les qualités d'assistantes sociales et assistants sociaux, de trapézistes, de pasteurs annonciateurs de mauvaises nouvelles aux personnes déjà accablées, de mathématiciennes,



Nouvelles du Grand Conseil

d'informaticiennes, de spécialistes en subsidiarité d'assurances sociales, voire d'huissières chargées du recouvrement.

Adresser un remerciement aux acrobates qui reçoivent chaque jour celles et ceux qui sont momentanément ou durablement laissés sur le bas-côté - au sens de l'autonomie financière – d'un système de compétition nous semble indispensable, au moment d'examiner la façon dont on les contrôle et au moment de terminer cette législature.

Merci donc aux employé-e-s des services de l'action sociale. Merci de juguler les flux, de traiter avec humanité, d'exercer votre métier, celui de l'aide publique, qui n'est pas celui de la comptabilité publique. Merci de supporter nos atermoiements et d'être les brancardiers de notre compagnie, notamment durant une année particulière aussi pour les personnes qui ont besoin de l'aide publique pour vivre.

Sur le fond du rapport maintenant. Sur la description des principes de contrôle, le groupe socialiste comprend que l'aide matérielle, l'argent donné par notre collectivité à celles et ceux qui n'en ont pas assez pour survivre est de la compétence communale. Et que les règles de cette attribution suivent une hiérarchie de normes, fédérales et cantonales.

Il comprend également que l'État joue son rôle de contrôle dans une organisation certes non-conventionnelle mais opportune et dont l'examen du cas Chaux-de-Fonnier plus loin permet de détailler le fonctionnement.

Ainsi, le dispositif de fonctionnement de l'aide sociale - créé durant les réformes conduites par ce gouvernement et validées par notre parlement – n'est-elle pas remise en question et trouve plutôt même la confirmation de sa pertinence dans ce rapport d'information.

La nécessité de la coordination des institutions cantonales et communales - malgré la foison d'acronymes générés – est ainsi démontrée.

L'harmonisation de la facture sociale, la coordination des pratiques des services, la normalisation des fonctionnements, la redéfinition des prestations et le contrôle ici décrits sont des processus créés par le gouvernement cantonal et les autorités communales que nous saluons, que nous validons et que nous ne souhaitons pas remettre en cause. Ils sont le fruit d'une réforme audacieuse et réussie conduite par le gouvernement.

Mais nous le lisons et nous nous le figurons, la surveillance de l'application des normes est une affaire délicate.

Il s'agit de s'assurer que les règles qu'on a édictées en tant qu'organe public sont appliquées par les autres organes eux aussi publics, mais dirigés par d'autres élus, sachant qu'on partage la facture.

Il y a donc un mécanisme sophistiqué de titulaires de la fonction publique qui s'entre-surveillent, mais uniquement sur la question financière. On comprend aisément qu'il permet de s'assurer non pas seulement que l'argent octroyé devait l'être. Mais aussi que l'argent que



Nouvelles du Grand Conseil

nous consacrons, en tant que collectivité, à la protection des plus vulnérables d'entre nous, est équitablement distribué.

Ce mécanisme permet aux personnes ayant besoin de secours d'en recevoir, en évitant que ce secours soit victime de pénurie parce qu'il a été distribué à d'autres.

Cette précaution, qui pourrait sembler contre-productive pour la tâche de solidarité de la communauté envers certains de ces membres, paraît au groupe socialiste judicieuse puisqu'elle vise l'équité plutôt que la pression sur les employés, soumis au contrôle externe, comme les autres opérateurs de l'action publique.

Mais pour qu'elle tienne, cette surveillance, il faut donc des protocoles précis, des formulaires standardisés, des comptabilités comparables, bref, le merveilleux monde de la comptabilité analytique.

Puisque nous avons aujourd'hui plus qu'hier, grâce aux machines, aux tableurs Excel, aux logiciels sophistiqués, puis à la création d'un réseau informatique, la possibilité de trier et d'agencer les données, la possibilité de regrouper puis de comparer des chiffres qui étaient, dans un passé pas si lointain, uniquement administrés localement, dans des services qui n'étaient ni interconnectés, ni coordonnés, il est légitime qu'on l'utilise.

Il est également compréhensible que l'avènement de cette standardisation nécessite une adaptation aux services chargés de l'intégrer à leurs prestations. Un peu comme une entreprise qui intégrerait progressivement la 5G, la 6G, la 7G, etc. dans sa conduite et mettrait quelques années avant d'en profiter pleinement et d'augmenter ses recettes, réduire ses charges ou simplement détecter des redondances dans ses processus, qui lui permettent d'améliorer son bilan.

Mentionnons en passant que ce rapport fait également un exposé complet de ce qu'est l'aide sociale dans notre canton au niveau administratif et financier.

Exposé pédagogique, pertinent et nécessaire.

Exposé qui devrait être intégré aux documents de références des personnes engagées dans les autorités et des cadres de l'administration publique.

Il éviterait ainsi bien des approximations ou des discours erronés sur ce qu'est et – surtout – sur ce que n'est pas l'action sociale en Helvétie en général, dans notre république en particulier.

Bien sûr, acronymes et entités croisées compliquent un peu la lecture du rapport. Qui est assez loin de la lecture facilitée ou du langage FALC évoqués ce matin par la députée Nater. Gageons que ce rapport a échappé à la vigilance du Conseil d'État le plus réglo de Suisse, par extension vraisemblable du monde entier. Permettez-moi de reprendre amicalement les différentes notions abordées dans une seule page, la page trois. Cet inventaire permet d'illustrer la sophistication nécessaire d'un système qui ne doit laisser personne passer entre les mailles du filet social. Sur cette seule page A4, 14 acronymes permettent de comprendre que l'aide



Nouvelles du Grand Conseil

sociale est régie par l'action sociale, conduite par les services sociaux, qui sont des autorités d'aide sociale, organisés en services sociaux régionaux, appliquant la politique sociale (référéncée dans la LASoc), incluant notamment l'aide matérielle en matière d'aide sociale, avec le DEAS, le SASO et l'ODAS qui se coordonnent pour s'occuper des SSR (au sens de l'art. 8 LASoc), la comptabilité des dossiers d'aide sociale pour la répartition de l'aide matérielle via la facture harmonisée par un pot commun intégrant aussi l'insertion et les contributions par un contrat de prestation, tandis que le personnel est mutualisé selon une clé de répartition. Rien à voir avec les frais administratifs généraux des autorités d'aide sociale, évidemment exclues de la répartition susdite.

Mais, comme on apprend en arrivant au bout que tout ceci est simplement le résultat d'une décision de nous-même, le Grand Conseil, en février 2014 et comme on ne saura s'auto-accuser de complication, on est d'accord. Blague à part, tout ceci est bien décrit. Le fonctionnement est pertinent et défendu par le groupe socialiste.

Le groupe socialiste remercie ainsi le Conseil d'État pour les chiffres détaillés. Ils sont compilés d'une manière qui permet de multiples exégèses pertinentes et utiles à la compréhension de la structure de notre communauté et à son fonctionnement ou à ses dysfonctionnements.

Ce n'est pas l'objet du présent débat, mais ce document servira certainement de support aux prochains débats publics sur le sujet de l'action sociale, puisque nous pouvons grâce à lui nous appuyer sur des chiffres clairs et des notions précises.

Après l'exposé sur le fonctionnement du contrôle de l'attribution de l'aide matérielle, c'est le cas spécifique du service social de La Chaux-de-Fonds que le gouvernement expose, dans un effort de transparence que le groupe socialiste salue. Il valide également sa décision de mandater sa sous-commission de gestion chargée d'assurer la haute surveillance sur la gestion du Département en charge.

Sur ce point précis, le groupe socialiste considère que le dispositif choisi et décrit dans le rapport est opportun et qu'il est une juste conséquence du fonctionnement global des différentes autorités, décrit plus tôt.

Les manquements décrits sont lourds et graves. Ils révèlent une gestion administrative et financière lacunaire dans un service communal. Le rapport décrit ensuite la détection, le traitement et finalement la résolution financière du préjudice subi par la collectivité, par rapport aux normes d'aide sociale décidées par elle.

Eût-il été possible d'aller mieux ou d'aller plus vite ?

La rapidité et l'efficacité du travail de l'État dans sa fonction de contrôle de gestion est nécessairement fonction des ressources allouées.

Si nous en retenons le déploiement, si nous modérons notre attribution de ressources, même dans les instances de contrôle, il est évident que nous supporterons quelques retards, comme le chantier d'une maison dont il faut repeindre la façade en n'utilisant aucun artisan ou un artisan plutôt que deux.



Nouvelles du Grand Conseil

Ainsi le cas de La Chaux-de-Fonds, exposé au chapitre trois, est traité avec transparence, sans litotes, euphémismes, relativisations excessives ou faux-semblants.

Nous en sommes reconnaissants aux Autorités et saluons encore le travail de la sous-commission de gestion, saisie par le Ministre et qui a pu exercer son travail de haute surveillance parlementaire de l'Exécutif et du département.

Ce compte-rendu démontre au sens du groupe socialiste un sens de la proportionnalité, des priorités et une gestion de crise adéquate. Le gouvernement en acceptant de boucher le trou avant de traiter les problèmes passés a respecté les principes de la gestion de crise.

En choisissant de référencer avec soin les problèmes, puis d'en examiner la qualité et l'importance, il a permis de proposer un traitement mesuré et adéquat, permettant de parvenir à une résolution. En renonçant à jeter l'anathème mais en ne permettant à personne d'esquiver ses responsabilités.

Le Conseil d'État respecte encore le mécanisme de séparation des responsabilités communales et cantonales, n'empiétant pas sur l'autonomie communale en ce qui concerne le traitement à l'interne de la ville de La Chaux-de-Fonds des conséquences à tirer des manquements découverts.

En ce sens, le groupe socialiste valide le traitement proposé, les mesures correctrices et la réparation financière. Il regrette naturellement les problèmes découverts, mais salue le plan de résolution 19-20 décrit dès la page 10.

Il est pertinent de ne soumettre à un règlement financier que la partie certifiée du dommage plutôt que la partie hypothétique, si on est convaincus que la recherche a été complète. C'est notre cas ici.

Le contentieux financier pourra ainsi être résolu. Les directions des services et offices cantonaux ainsi que le nouveau pilotage du service de La Chaux-de-fonds sont remerciées par notre groupe, durant le traitement de ce rapport, pour son travail.

Les manquements constatés sont le fait de plusieurs négligences en matière de gestion administrative et financière. Gardons-nous d'oublier que les responsabilités des services de l'action sociale ne sont pas exclusivement administratives et financières, loin s'en faut. Et que dans le domaine essentiel de l'assistance sociale personnelle, le travail de la ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas remis en cause.

Ainsi, les mécanismes de contrôle décrits permettent de penser que ce cas ne peut pas se reproduire et nous considérons opportun de classer ce dossier avant de terminer la législature.

Le Conseil d'État qui aurait pu faire l'économie de la présentation de ce compte-rendu avant de rendre son tablier est remercié par le groupe pour avoir eu la correction de le soumettre au parlement avant la fin de la législature.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous terminons en remerciant Monsieur le Conseiller d'État chef du dicastère de l'action sociale pour ce – sauf erreur - dernier rapport à notre Parlement. Choisir de terminer son mandat en réglant ce problème plutôt que sur le rapport salué concernant la politique de l'emploi en dit long sur la probité de ce magistrat. » •

Pas de vote.

Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 ([21.001ce](#), [21.001com](#) et [Annexe](#))

Un aménagement qui va dans le sens de nos priorités

Le député Laurent Duding a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a étudié avec toute l'attention requise le rapport 21.001 du Conseil d'État qui a trait à la réalisation du contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18.

Notre groupe souhaite en préambule rappeler son plein et entier soutien à la vision complémentaire de la mobilité fixée dans le cadre de la stratégie Mobilité 2030. Nous défendons en conséquence une vision globale et coordonnée de la mobilité dans le sens où la ligne ferroviaire directe entre le Haut et le Bas, la mise en place d'une politique volontariste en terme de mobilité douce, le contournement Ouest de La Chaux-de-Fonds et du Locle (la H20 devenue N20), le contournement futur par la H18 forment un ensemble d'axes et d'ouvrages qui permettront d'ici à 2035 d'une part de repenser la mobilité cantonale et d'opérer un nécessaire report modal mais aussi bien évidemment de favoriser la qualité de vie pour les habitant-es de nos centres urbains. Pour le PS, cette vision est le gage d'une attractivité résidentielle retrouvée dans le centre de nos agglomérations.

En conséquence, le groupe socialiste invite le plénum à considérer le projet de contournement Est au regard des importants et récurrents problèmes causés par la surcharge du trafic individuel motorisé au centre-ville de la Chaux-de-Fonds. Cette surcharge provoque quotidiennement bouchons, nuisances, bruit, pollution au cœur même de la ville ancienne. Le plus souvent sur des tronçons étroits pas prévus pour absorber et emmagasiner un nombre de véhicules par jour aussi élevé. Avec un impact aussi sur la cadence et la ponctualité des transports publics dont plusieurs lignes de bus aux heures de pointe. Et bien évidemment également sur la mobilité douce (piétonnière et cycliste). Péjorant ainsi de manière quasi



quotidienne la qualité de vie d'une part importante des habitant·es de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises.

Dire que des solutions doivent être trouvées sans faire le contournement Est est faire fi de la réalité topographique et urbanistique de la Chaux-de-Fonds. Comment aurions-nous pu imaginer les aménagements introduits au centre-ville de Neuchâtel par exemple sans la construction des tunnels autoroutiers en sous-sol mis en service en 1993 déjà ?

Mais, pour le PS, le percement du tunnel sous les Arêtes n'est pas un chèque en blanc à la mise à disposition d'une infrastructure routière supplémentaire d'ici 5 à 6 ans. Nouvelle infrastructure que d'aucun pourrait voir comme un véritable appel à la mobilité individuelle motorisée. Non, cet ouvrage, dont le coût est important, doit être appréhendé avec le Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) adopté unanimement par le Conseil général en automne 2019 et porté avec force et détermination par l'Exécutif chaux-de-fonnier.

Ce qui paraît être une évidence (en clair, l'ensemble des réaménagements prévus dans le PDPM) est en réalité une démarche novatrice permettant, avant même la réalisation du contournement Est, de pouvoir décliner toute une série de mesures en ville de la Chaux-de-Fonds liées à la mobilité afin de requalifier certaines rues et de favoriser au maximum la mobilité douce dont le développement est encore trop marginal dans la Métropole horlogère, vu notamment les charges de trafic très élevées mesurées et l'absence d'infrastructures dédiées. Il est donc essentiel de souligner la cohérence entre le PDPM et la manière de repenser la mobilité dans l'ensemble de la zone urbaine de la Chaux-de-Fonds et le contournement Est de la Chaux-de-Fonds par la H18. Investir 186 millions ne serait pas défendable sans la mise en place par les Autorités communales du PDPM. Et ni le Canton par le Conseil d'État, ni la Confédération ne seraient d'accord d'injecter une telle somme sans cette vision complémentaire de la mobilité et une coordination fine des mesures planifiées. Relevons par ailleurs le bel état d'esprit collaboratif entre le canton et la ville de la Chaux-de-Fonds dans l'aboutissement de ce rapport.

Le groupe socialiste estime en conséquence que le projet qui est soumis à notre parlement est un projet abouti, complet, cohérent, nécessaire et utile pour repenser la mobilité au centre-ville de La Chaux-de-Fonds. Projet qui s'intègre pleinement au concept et à la stratégie Mobilité 2030 largement soutenus par la population neuchâteloise en 2016.

Nous sommes conscients que des reports de trafic vont s'opérer sur certaines rues de la Métropole horlogère. Ce point nous préoccupe. Il nous paraît cependant relativement difficile d'établir des projections de charges de trafic à 10-15 ans en tenant compte aussi de l'achèvement du contournement routier ouest de la Chaux-de-Fonds et de la mise en service de la ligne directe. Cependant, nous retenons que la mise en place de la H18 et du PDPM feront l'objet d'un monitoring régulier afin que des mesures correctrices puissent être opérées cas échéant. Nous resterons éminemment attentifs à cette évolution et soutiendrons par nos élu·es locaux toutes mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés conjointement entre les Autorités de la ville de la Chaux-de-Fonds et le Canton.



Nouvelles du Grand Conseil

Si notre groupe se préoccupe prioritairement aussi des aspects environnementaux, il nous semble que cet investissement est bien plus qu'un tube de béton et de bitume de 1,2 kilomètres vu le potentiel de délestage important de véhicules du centre-ville de la Chaux-de-Fonds. À ce propos, d'importantes études ont accompagné l'établissement du projet de contournement, gage pour nous d'un travail sérieux d'analyse en termes d'impact sur le paysage. Nous retenons par exemple que le portail Sud de l'ouvrage, dans la vallée des petites Crosettes, a été arrêté après l'étude de différentes options. Relevons aussi ici que les organismes de protection de l'environnement ne se sont pas opposés à la variante retenue. Notre parlement ne doit donc pas tomber dans un débat technique et d'experts mais bien donner une appréciation politique à la réalisation de cet ouvrage.

Sur ce point, l'attractivité résidentielle de nos centres urbains est essentielle aux yeux du PS. Et cette dernière passe par l'obtention d'une qualité de vie élevée avec des rues délestées d'une part importante du trafic individuel motorisé et des aménagements dédiés aux différentes formes de mobilité douce. À ce titre, le PS défend de longue date la densification des centres urbains afin de freiner l'extension de nos villes et le mitage de notre riche territoire cantonal aux qualités paysagères inestimables. La persistance d'une qualité de vie péjorée au centre, dans le cas présent de la Ville de La Chaux-de-Fonds, poussera davantage d'habitantes vers l'extérieur de nos villes (voire de notre canton) avec en corolaire des impacts importants en termes de transports et d'aménagement.

Et c'est bien la tendance inverse que nous soutenons dans l'intérêt des populations concernées, de nos centres urbains et du canton.

Le contournement H18 va donc dans le sens de nos priorités, le groupe socialiste, unanime soutiendra par conséquent le décret amendé qui nous est soumis.

Merci de votre attention. » •

Le député Philippe Loup est intervenu en tant que président de la Commission Mobilité.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Monsieur les député·e·s,

A l'écoute de certaines déclarations, niant toute ou partie de la validité à ce projet de contournement par l'Est de La Chaux-de-Fonds, je me sens obligé à prendre la parole comme président de la Commission Mobilité du Grand Conseil mais aussi comme ancien président de la Commission Mobilité de la Ville de Neuchâtel afin de rappeler certains éléments fondant ce projet non pas seulement routier mais bien plus largement d'aménagement.

Tout d'abord, ce contournement serait inopportun car allant à l'encontre de la volonté de transférer les transports individuels vers les transports en commun par sa réalisation qui provoquerait une recrudescence du trafic individuel. Vous avez raison mais pas pour ce projet-ci, plutôt pour celui, ouvert en 1995, du tunnel sous La Vue-des-Alpes qui relie les deux pôles



Nouvelles du Grand Conseil

d'activités et d'habitats de ce canton. Oui, effectivement, l'ouverture de ce tunnel a provoqué cet afflux de véhicules mais aussi, ne l'oublions pas, un développement économique et la création d'emplois en nombre, malheureusement sans aucune amélioration des relations ferroviaires.

En comparaison, le contournement par l'Est de La Chaux-de-Fonds est un projet d'une ampleur minime qui ne peut provoquer de tels effets sur la circulation. D'autant plus qu'il est accompagné indirectement par le projet Mobilité 2030 qui améliorera significativement la liaison Haut-Bas de ce canton.

L'autre remarque entendue porte sur l'insuffisance du projet qui ne répondrait que très partiellement à la problématique de la circulation au centre de La Chaux-de-Fonds. Là aussi vous avez raison, mais seulement si l'on refuse d'admettre que ce projet est accompagné d'une part par un Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) entériné par les autorités de La Chaux-de-Fonds ; qu'il sera complété par la déviation Ouest H20 de cette ville et qu'enfin les projets de mobilité urbaine et d'aménagement public sont en constante évaluation et adaptation afin de mieux répondre aux exigences de qualité de vie, de mobilité douce et de développement au sens large du terme.

Comme exemple de ce long chemin d'aménagement, je vous donnerai celui de Neuchâtel. Dès l'ouverture des tunnels sous la ville, des manques sont apparus. La liaison Nord Fahys-Parcs-Vauseyon est chargée de trafic. Autre défaut, la circulation en transit venant du haut, désireuse de prendre la direction de Lausanne. La problématique n'est pas réglée car elle est complexe et coûteuse. Enfin la circulation par le centre demeure importante. Peut-on pour autant déclarer que ces tunnels sont inutiles car ne répondant que partiellement à la problématique de la circulation ? Je crois que personne ne s'est encore permis d'émettre publiquement pareil jugement.

Les déclarations politiques les plus brèves sont souvent celles commençant par « Ce n'est pas compliqué » pour se terminer par « il n'y a qu'à ». Toutefois, en matière de mobilité, d'aménagement urbain, de développement économique, d'amélioration du cadre de vie, les solutions existent mais exigent du temps, de l'adaptation mais aussi du courage politique. Le courage politique c'est aussi adopter un projet insatisfaisant sur certains aspects mais qui globalement améliore une situation intenable aujourd'hui et qui le sera aussi dans 10 ans même avec une illusoire diminution de 50% du trafic individuel.

La création d'une zone piétonne au centre historique de La Chaux-de-Fonds avec ses conséquences favorables pour les habitants, les commerces et la vie sociale sont indéniables. Les désagréments d'une circulation plus importante pour la rue de la Charrière et une partie de Numa-Droz sont évidents mais je ne doute pas que les autorités de la Ville prendront la mesure de ces inconvénients et des décisions afin d'en atténuer les conséquences.

Le tout-voiture n'est plus à l'ordre du jour dans la plupart des groupes politiques. Établir des parkings relais, revoir les gabarits des voies de transit, concevoir des plans de stationnement au profit des résidents sont pratiqués dans bien des villes et j'en suis sûr qu'il en sera de même



Nouvelles du Grand Conseil

pour La Chaux-de-Fonds. Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer, par exemple en ne donnant accès à leur parking qu'aux véhicules où le covoiturage est pratiqué pour trois personnes et plus. Dans ces domaines où le Conseil d'État rechigne, le Grand Conseil pourra l'interpeller, le forcer à s'expliquer ; si dans ces domaines le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds ne s'activait pas, alors le Conseil général pourra le presser, le tancer.

Bien sûr vous pouvez, comme Jacques Dubochet l'a déclaré hier, je cite « avoir un positionnement complètement révolutionnaire et déclarer il faut arrêter tout de suite ce CO2, il faut arrêter ces bagnoles tout de suite. Il faut tous ensemble le faire vite, vite, vite. » Il est certes prix Nobel mais, contrairement à nous, pas député au Grand Conseil.

Mais vous pouvez aussi considérer, je cite « que c'est compliqué et comme la crise climatique est compliquée, comme la protection de l'environnement et de la biodiversité est compliquée, il faut prendre à un moment donné les bonnes décisions politiques » comme le déclarait hier aussi la Conseillère d'État écologiste Béatrice Métraux. Dès lors, refuser ce projet de contournement signifie s'interdire de mieux maîtriser le trafic avec les nombreux outils en mains des autorités cantonales et communales.

C'est pourquoi, jeter le tout ce n'est pas punir les automobilistes mais c'est refuser à cette ville et à ses habitants une qualité de vie, un attrait dont toutes les villes importantes de ce pays se sont dotées afin d'accroître le dynamisme de leur centre.

Dès lors, acceptons ce décret et soyons tous vigilants à sa mise en œuvre et à l'ensemble des mesures d'accompagnement afin de réduire globalement le trafic automobile. » •

L'entrée en matière est acceptée par 98 voix contre 5.

Le projet de décret, amendé, est adopté par 98 voix contre 7.

Concordat HEP-BEJUNE ([21.008ce](#) et [21.008com](#))

Une révision nécessaire

La députée Annie Clerc-Birambeau a présenté les arguments du groupe.

« Le groupe socialiste acceptera le projet de décret portant sur l'adhésion du canton de Neuchâtel au concordat intercantonal instituant la Haute Ecole pédagogique commune aux 3 cantons et acceptera aussi les modifications de la loi qui en découle.

Le nouveau projet de Concordat adopté par le Comité stratégique de la HEP puis approuvé par la commission interparlementaire fin décembre 2019, a été transmis aux trois administrations cantonales. Les procédures de ratification propres aux trois cantons ont ainsi été ouvertes. Comme déjà dit, les parlements des cantons de Berne et du Jura viennent récemment de l'adopter à l'unanimité. Son approbation par notre autorité marquera la



Nouvelles du Grand Conseil

dernière étape de la procédure de révision du concordat fondateur, avant son entrée en vigueur, prévue le 1er août de cette année.

La révision du concordat est nécessaire et impérative.

Elle ne révolutionne pas la HEP-BEJUNE : elle traduit plutôt des évolutions internes et externes à l'institution, décidées par le Comité stratégique ou imposées par la réglementation fédérale sur les hautes écoles.

Le Comité stratégique, organe suprême de la HEP-BEJUNE, composé de la cheffe ou du chef de département responsable du dossier de la HEP de chaque canton signataire, a souhaité voir ses responsabilités recentrées sur la conduite stratégique et financière de l'institution et a donc procédé à une nouvelle structure d'organisation avec la création d'un rectorat composé de 3 personnes et doté d'une plus large autonomie dans la conduite de l'institution.

L'entrée en vigueur en 2015 de la LEHE qui inclut les HEP, impose une procédure d'accréditations dont l'octroi permettra à celles-ci de poursuivre leurs activités et délivrer des diplômes reconnus. Seules les institutions accréditées auront le droit à l'appellation de « Haute École ».

Pour obtenir cette accréditation, il faut remplir certaines conditions. La première est de disposer d'un système d'assurance qualité garantissant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de services. La deuxième condition est de mettre sur pied un droit de participation appropriée des personnes relevant de la haute école, soit du personnel enseignants, administratif et technique, des étudiantes et des étudiants

Pour entrer dans cette procédure, la HEP s'est imposé une exigence préalable, celle d'obtenir une certification par une norme internationale et reconnue : la norme ISO 9001, de portée générale et la norme ISO 21001 spécifique aux organismes de formation. La HEP est la première haute école du pays à avoir obtenu cette nouvelle norme. Mais tout ou presque a dû être créé.

Les commissaires neuchâtelois membres de la commission interparlementaire HEP BEJUNE ont été largement associés aux différentes démarches et une grande partie de leurs propositions et remarques ont été prises en compte.

Lors de l'analyse de ce rapport, le groupe socialiste s'est inquiété du poids sur un budget d'étudiant des taxes d'examen si celles-ci devaient atteindre au maximum 500.- et s'est demandé si cet élément financier était un frein à une inscription à la HEP.

Le groupe socialiste est convaincu que la HEP_BEJUNE est une plus-value pour notre canton et soutiendra à l'unanimité, comme déjà dit en introduction, le projet de décret et les modifications de loi.

Je vous remercie. » •

Le projet de décret est adopté par 101 voix sans opposition.

Le projet de loi est adopté par 98 voix sans opposition.



LSt – Congé maternité ([20.210com](#))

Corriger une iniquité entre femmes enceintes, mais également entre les femmes enceintes et les autres collaborateurs

La députée Corine Bolay-Mercier a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chers et chères collègues,

Le groupe socialistes soutient la proposition de modification de loi, moins une abstention, et ne soutiendra donc pas l'avis de la commission législative. Le règlement actuel de la loi sur la fonction publique contient une disposition prévoyant que les collaboratrices peuvent avoir un congé réduit au minimum légal si elles bénéficient d'un congé prénatal. Cette disposition n'est pas acceptable pour plusieurs raisons. D'abord il est certain que les femmes qui arrêtent de travailler avant l'accouchement ne le font pas par choix mais par nécessité. Laisser croire que les femmes trichent, profitent de gynécologues généreux est vraiment invraisemblable. C'est tout de même curieux encore aujourd'hui de véhiculer de telles idées. Ces femmes ont donc droit, comme tout collaborateur malade, à un congé maladie. Les opposants affirment que la modification de la loi induit à augmenter le congé maternité. C'est faux. C'est au contraire rendre la loi équitable et faire en sorte que toutes les femmes enceintes, avec un problème prénatal ou non, aient la même durée du congé maternité. Congé maternité qui permet de reprendre des forces, à la suite de la maternité, période éprouvante parfois physiquement. Congé maternité qui permet de s'occuper du nouveau-né et de construire une relation avec son enfant. Suivre l'avis de la commission, c'est valider le fait qu'une femme enceinte qui tombe malade soit traitée différemment non seulement par rapport à tous les collaborateurs qui, malades, bénéficient d'un congé-maladie, mais aussi par rapport aux femmes qui ne rencontrent aucun problème durant leur grossesse.

Avec ce projet de loi, il s'agit bien de gommer une iniquité entre femmes enceintes et surtout de rappeler le rôle de l'État, des collectivités publiques, celui d'exemple. Ici, en l'occurrence, d'assurer une politique familiale équitable et d'assurer à toutes les femmes enceintes la même durée du congé maternité.

Le groupe socialiste invite donc toutes et tous les député·e·s à ne pas suivre l'avis de la commission législative et à voter non pour soutenir la modification du projet de loi. » •

Le rapport est refusé par 59 voix contre 50. Il est renvoyé en commission législative.



Recommandation du groupe socialiste : Assurer une ligne téléphonique accessible 24/24h pour les victimes de violences domestiques ([21.151](tel:21151))

Pour une application complète de la convention d'Istanbul

Le député Romain Dubois a développé la recommandation.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le 5 novembre 2019, notre autorité acceptait une importante loi pour lutter contre le fléau des violences domestiques dans notre Canton. Elle faisait suite notamment à l'adoption de la Convention d'Istanbul dont nous pouvons saluer aujourd'hui l'entrée en vigueur pour la Suisse il y a exactement trois ans. Grâce à cette pression internationale, de nombreux États ont adopté des législations nécessaires dans ce domaine. Parmi les 47 signataires de la Convention, seuls trois n'ont pas mis en œuvre l'article 24 de la Convention : la Suisse en fait partie.

Cet article demande précisément, je cite, : « de mettre en place à l'échelle nationale des permanences téléphoniques gratuites, accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, pour fournir aux personnes qui appellent, de manière confidentielle ou dans le respect de leur anonymat, des conseils concernant toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention ». Si le Canton de Neuchâtel a été proactif dans le domaine avec la loi précitée, si nous avons accès sur notre territoire à des numéros d'urgence tel que celui de la « Main tendue », le bénéfice d'un numéro unique accessible gratuitement et en permanence aux victimes de violences dans tout le pays serait incontestable. La création d'une ligne téléphonique unifiée permettrait à n'importe quelle Suisseuse ou Suisse de savoir immédiatement où appeler en cas d'urgence, car rappelons-le, dans ces moments, chaque seconde compte.

Bien que cette ligne devrait exister au niveau fédéral, la Confédération a souligné à de nombreuses reprises qu'elle ne bougerait pas le petit doigt et qu'elle laissait le soin aux cantons de s'organiser entre eux. Cette posture sévère du Conseil fédéral s'est enfin infléchie avec l'adoption d'une motion au Conseil des États lors de cette session de printemps à l'occasion de laquelle le gouvernement s'est montré ouvert à une solution unifiée et fédérale DU MOMENT où les cantons s'y montrent ouverts. Le Conseiller fédéral Alain Berset a également annoncé lors du débat en plénum que les cantons semblaient prêts à rediscuter de la création d'une telle ligne nationale. En bref, Mesdames, Messieurs, ce pas supplémentaire de notre pays dans la lutte contre la violence domestique ne dépend que de la bonne volonté des cantons. Cette recommandation a pour but de réaffirmer celle du Canton de Neuchâtel et



Nouvelles du Grand Conseil

ainsi assurer qu'au moins un 26ème des cantons travaillera dans le sens de la mise en œuvre complète de la Convention d'Istanbul par la Suisse et pourra faire l'objet d'une réponse du Conseil d'État dans le cadre du rapport en réponse au postulat 19.190 de la commission « violences domestiques. » •

La recommandation est acceptée par 61 voix contre 41.

Postulat du groupe socialiste : Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous ([20.206](#))

Pour que les informations officielles soient vraiment accessibles à toutes et tous

La députée Florence Nater a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

A l'heure où la communication se décline de mille et une façons, sur de multiples supports et à grande vitesse, nous pourrions être tentés de croire que chaque habitant·e de notre pays et de notre canton peut non seulement accéder mais aussi comprendre toute l'information dont il ou elle a besoin pour participer à la vie de la communauté, faire valoir ses droits ou encore remplir ses devoirs de façon « Réglo », pour reprendre ici les termes chers au Conseil d'État.

Cela dit, au contraire, la réalité est toute autre. L'accessibilité et la compréhension des informations nécessaires à la vie en société constituent un véritable défi pour de nombreuses personnes.

Dans le développement écrit du postulat, nous évoquons le fait que 16 % des adultes en Suisse maîtrisent mal la lecture et l'écriture y compris de textes très simples ; nous pouvons préciser que la moitié de ces personnes sont nées en Suisse et ont suivi l'école obligatoire dans notre pays. On peut compléter ce tableau en rappelant que près de 33 % des adultes en Suisse auraient besoin de documents plus simples, moins administratifs et qui vont à l'essentiel. En cumulant ces deux chiffres, ce sont donc tout de même près de 50 % des adultes en Suisse qui rencontrent des difficultés dans ce qu'on appelle la littératie (un terme difficile d'accès j'en conviens). Dit autrement, ce sont près de 50 % des adultes qui se trouvent en difficultés pour comprendre et utiliser l'information écrite.

Quand on réfléchit au nombre de documents que nous recevons dans notre vie d'adulte, en version papier ou par voie électronique, et qui nécessitent notre compréhension, il y a de quoi donner le vertige en particulier à celui ou celle qui se trouve confronté aux difficultés évoquées



Nouvelles du Grand Conseil

précédemment. Il suffit de penser à la déclaration d'impôts, aux circulaires et courriers scolaires, aux documents pour les votations, aux questionnaires que l'on peut recevoir pour un recensement de la population, sans oublier bien entendu les différents formulaires à remplir dont on peut avoir besoin à l'un ou l'autre moment de sa vie : subsides à l'assurance maladie, prestations complémentaires, démarches auprès du Registre du commerce ou auprès de l'Office des poursuites ... et j'en oublie.

Il y a donc un véritable enjeu à rendre l'information accessible, une accessibilité qui se traduit non seulement par une simplification du texte, mais aussi par la façon de le mettre en page et de l'illustrer.

En adaptant les textes en langage simplifié, ou en FALC (langage facile à lire et à comprendre), on permet aux personnes qui ont de la peine à lire ou à apprendre, aux personnes âgées, aux personnes de langue maternelle étrangère de comprendre et d'utiliser l'information écrite. On leur permet donc d'exercer leurs droits et leurs devoirs de citoyens.

Au-delà de la compréhension et de l'utilisation de l'information écrite, d'autres obstacles se dressent sur le chemin de l'accessibilité pour certaines personnes. Nous pensons par exemple à l'accès aux sites internet pour les personnes qui présentent des troubles visuels (malvoyance, cataracte, daltonisme..., en précisant que 8 % des adultes âgés de 40 à 64 ans, et 11 % des personnes âgées de 65 ans et plus présentent une limitation fonctionnelle au niveau de la vue) ; mais aussi aux personnes qui présentent des troubles moteurs (maladie de Parkinson, sclérose en plaques...) ou cognitifs (dyslexie...). Dans ce domaine, le canton de Fribourg a récemment équipé son site internet de FACIL'iti, un outil permettant d'adapter l'affichage des sites aux personnes qui présentent des troubles tels que ceux qui viennent d'être évoqués.

Le groupe socialiste est pleinement conscient que l'adaptation de l'information et de ces supports aux différents besoins est une tâche conséquente que le canton de Neuchâtel ne pourra réaliser que par étapes. C'est d'ailleurs pour cette raison que notre groupe a privilégié la voie d'un postulat plutôt que celle d'un projet de loi par exemple.

Dès lors, notre groupe est déçu de la réponse du Conseil d'État qui dit certes partager la préoccupation mais qui souhaite attendre les résultats de travaux en cours au niveau de la Confédération... Certes, il est heureux que la Confédération tente de motiver les cantons à prendre des mesures de façon à appliquer des dispositions constitutionnelles en vigueur depuis plus de 20 ans maintenant (je pense en particulier à l'article 8), corroboré par la LHand, en vigueur depuis 2004 (je pense notamment à l'art. 3 let. e).

Cependant, le Conseil d'État a fait de sa campagne « Réglo », l'une de ses mesures phare de la législature. Notre groupe attend que le Conseil d'État se montre « Réglo » à son tour ... et qu'il ne se contente pas d'attendre les conseils de la Confédération pour que les informations qu'il attend que ses citoyennes et citoyens lisent et comprennent soient vraiment accessibles à chacune et chacun. » •



Nouvelles du Grand Conseil

Le postulat amendé est accepté par 59 voix contre 46.

Motion du groupe socialiste : Rétablir les droits politiques cantonaux et communaux des personnes sous curatelle de portée générale et sous mandat pour cause d'inaptitude **(20.207)**

Une limitation des droits politiques contraires au droit

La députée Florence Nater a présenté la motion du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La lutte contre les inégalités et les discriminations occupe une place importante dans nos débats parlementaires. Parfois au grand dam d'une partie de l'échiquier politique qui se montre exaspéré par certains de nos combats. C'est vrai. Le groupe socialiste aussi aimerait n'avoir plus à mener certaines luttes, ceci parce que les inégalités de fait se seraient naturellement corrigées et que les discriminations auraient été éliminées. Malheureusement, dans de nombreux domaines nous n'en sommes pas encore là.

L'objet qui vous est soumis aujourd'hui concerne clairement l'examen des modalités pour une correction d'une discrimination inscrite dans notre loi sur les droits politiques. Une loi qui aujourd'hui prévoit que les personnes qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude, sont privées de fait de l'exercice de leurs droits politiques. Cet état de fait peut être corrigé si la personne concernée en fait la demande et si elle peut prouver qu'elle est capable de discernement.

Le développement écrit de la motion explicite principalement les arguments juridiques à l'appui de cette demande de modification de loi. Je les rappelle ici brièvement : notre loi actuelle porte atteinte à l'universalité du droit de vote ; l'extrapolation de l'incapacité de discernement à tous les domaines de la vie est contraire au droit ; le fait de devoir prouver sa capacité de discernement pour retrouver son droit de vote est contraire au Code Civil qui établit que c'est en principe l'incapacité qui doit être démontrée. Sans oublier le fait que nos dispositions légales ne sont pas conformes à la Convention ONU relative au droit des personnes handicapées.

Maintenant, au-delà des questions juridiques, la privation de l'exercice des droits politiques des personnes au bénéfice d'une CPG pose simplement un problème de citoyenneté. Le canton de Genève a fait récemment office de précurseur, puisque la population genevoise a



Nouvelles du Grand Conseil

largement accepté, par près de 75 % des électrices et électeurs, de rétablir ce droit aux personnes qui en étaient privées.

« Une vie, une voix ». C'est avec ce slogan qu'un collègue député de Genève, Cyril Mizrahi et le comité de soutien se sont engagés en faveur de ce projet. Cyril Mizrahi rappelle et je le cite « Avoir un handicap mental ou psychique n'empêche absolument pas d'avoir une opinion. Le droit de vote est quelque chose d'éminemment personnel et subjectif. On le sait bien, suivant les sujets, on vote avec la tête ou avec le cœur. »

Pour se convaincre du bien-fondé de cette citoyenneté, je vous invite à découvrir le témoignage d'Anne Tercier, une Vaudoise vivant avec un handicap intellectuel et au bénéfice du CPG, qui, au détour de problèmes administratifs, s'était vue privée de son droit de vote. Elle s'est battue avec détermination pour retrouver ce droit. Elle témoigne, en rappelant que depuis l'âge de 18 ans elle a toujours voté ; elle en a 41 au moment des faits. Un exercice de ses droits politiques exemplaire et qui bouscule certaines de nos idées reçues. Le fait d'avoir été privée de son droit a été vécu par cette femme comme, je cite, « une négation de son humanité ».

Dans le domaine du handicap psychique, certaines personnes se trouvent au bénéfice d'une curatelle de portée générale par exemple en raison de difficultés de gestion financière ou de prise de risque financier lors de moments de décompensation. Si on estime qu'elles ont besoin d'une protection durable en matière de gestion en raison de leur maladie, en dehors de ces moments très brefs d'une décompensation psychique, qui peut altérer momentanément leur capacité de discernement, ces personnes disposent des moyens pour appréhender les enjeux et exercer leurs droits politiques.

J'entends certaines voix dire qu'il pourrait y avoir un risque d'abus dans certains cas de personnes très vulnérables ou encore d'autres voix pensent peut-être que certaines personnes ne pourront pas exercer leurs droits. Certes. Ni plus, ni moins que pour des citoyens considérés comme aptes. Ces craintes suffisent-elles à priver l'ensemble des personnes au bénéfice d'une CPG de leurs droits ? Sans doute non.

C'est pourquoi notre groupe demande au Conseil d'État d'agir et d'étudier comment supprimer cette discrimination et respecter ainsi l'art. 8 de la Constitution fédérale et la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. » •

La motion est acceptée par 60 voix contre 43.

Cette dernière session de la législature a également permis au Grand Conseil de rendre hommage à nos conseiller-ère-s d'État Monika Maire-Hefti et Jean-Nathanael Karakash. Le président du groupe socialiste, Jonathan Gretilat, a prononcé à cette occasion deux discours que vous trouverez ci-dessous.



Discours en hommage à Mme Monika MAIRE-HEFTI, Conseillère d'État

Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs,
Madame la Présidente du Conseil d'État, mais surtout, chère Monika,

Comme le temps passe vite ! Je me rappelle parfaitement cette froide soirée de décembre 2012, où j'ai pris mon téléphone et mon courage à deux mains pour solliciter notre ancienne présidente de parti, ex-première citoyenne du canton, à se lancer dans la course au Conseil d'État ! D'un éclat de rire communicatif qui lui est caractéristique, et avec cet habituel ton franc et jovial, mon interlocutrice de répondre : « Mais mais mais... quelle idée Jonathan ! Non seulement, je n'aurais aucune chance, mais en plus, je suis sûre qu'il y a bien d'autres meilleures candidatures que la mienne ! ». Il a bien évidemment fallu insister un peu, voire même beaucoup, et solliciter l'aide téléphonique de quelques autres camarades, mais finalement, elle s'est laissée convaincre, pour la plus grande joie du chef de campagne que j'étais alors, et du parti. Et l'avenir a bien évidemment donné tort à la candidate sur les deux objections formulées. Cette personne, c'était évidemment Monika Maire-Hefti, qui sera adoubée par près de 200 militant·e·s socialistes lors d'un inoubliable Congrès au CNIP, quelques semaines plus tard, avant d'entreprendre le tour du canton sur une bêche géante... C'est ainsi que cette grande aventure gouvernementale a débuté, il y a un peu plus de 8 ans, concrétisée par la brillante élection au Conseil d'État en ce mémorable 19 mai 2013. Que de souvenirs !

De l'eau a bien sûr coulé sous les ponts du Bied dans l'intervalle. Et comme la vie est souvent farceuse, c'est à moi qu'il revient en premier de prendre congé, en tant que chef de groupe aujourd'hui, de notre Conseillère d'État socialiste. Alors forcément, c'est avec une certaine émotion que je le fais, et avec cet étrange sentiment de « boucler la boucle », en prenant au passage un méchant « coup de vieux ».

Au fil des années, notre Parlement cantonal a eu l'occasion de bien apprendre à connaître Monika Maire-Hefti, ses innombrables qualités ainsi que ses quelques petits défauts : une véritable femme d'État, qui a du cœur, du courage et de l'énergie. Et surtout, des valeurs et des convictions solidement ancrées. Empathique, soucieuse des autres, à l'écoute, ouverte au dialogue, notre unique Conseillère d'État est aussi une femme politique qui sait se montrer ferme, persévérante et parfois redoutable : on ne compte plus les députés, et parfois même parmi ses camarades, qui se sont fait vertement tancer par la Cheffe du DEF et remettre proprement à leur place, après avoir osé soutenir des positions qui allaient à l'encontre de ses convictions.

Monika Maire-Hefti a également démontré être d'une loyauté exemplaire et à toute épreuve (parfois même un peu trop d'ailleurs, diront certains), à l'égard tant de ses services que de ses collègues masculins du gouvernement. Pour ceux qu'elle nomme affectueusement et de



Nouvelles du Grand Conseil

manière taquine « les garçons » (donc les autres membres du gouvernement), elle a, à d'innombrables reprises, joué le rôle de Winkelried, en particulier pour affronter des foules mécontentes, par exemple face à des enseignants exprimant leurs colères et des légitimes. Ou encore face à une majorité remontée du Grand Conseil lorsqu'il s'agissait de défendre des coupes budgétaires, des fermetures de filières et des mesures d'austérité qu'elle ne soutenait certainement pas en son for intérieur, et que ses collègues étaient bien contents de lui refourguer. En cela, la palme du courage des membres de l'exécutif peut certainement lui être décernée ! Décidément, cela n'a pas dû être facile tous les jours d'être à la fois la seule femme au sein du gouvernement, et vraisemblablement le membre le plus à gauche de l'exécutif : cela force le respect.

Monika Maire-Hefti nous aura habitué à l'inverse de la langue de bois : un langage franc, direct et assumé, avec son lot d'expressions fleuries et facétieuses. Cela lui aura assurément été un atout précieux pour mener tambour battant un nombre conséquent de réformes et de projets d'envergure, tout particulièrement dans les multiples domaines de la formation, sans compter les innombrables dossiers qu'elle a portés à bout de bras devant le Grand Conseil, et souvent même en-dehors des frontières du canton, au sein des conférences intercantionales. Au cours de ses deux mandats au Conseil d'État, Monika MaireHefti s'est certainement retrouvée confrontée à bon nombre de murs en apparence infranchissables. Mais fidèle à ses principes, elle a toujours réussi à les dépasser... en construisant des ponts ! Des ponts entre les personnes, entre les partis, entre le gouvernement et le Parlement, entre les ministres socialistes et son parti, entre les politiques et la population.

Même si Monika Maire-Hefti n'avait pas de plan de carrière, la politique avait manifestement un plan pour Monika Maire-Hefti, au vu de la riche et belle carrière qui a été la sienne au cours des trente dernières années. Après que son cœur alémanique a lié sa destinée à celui d'un Neuchâtelois, il n'a cessé de battre pour notre beau canton, et en particulier pour les Montagnes neuchâteloises, devenues son foyer. C'est de là qu'elle a courageusement et de manière exemplaire mené de front vie professionnelle, familiale et politique, en suivant scrupuleusement le « cursus honorum » usuel, en quatre huit : Conseillère générale aux Ponts-de-Martel pendant 8 ans, Conseillère communale pendant les 8 années qui ont suivi, puis encore 8 ans comme députée au Grand Conseil (en passant par la case perchoir !), et enfin 8 ans au Conseil d'État, qu'elle aura présidé à deux reprises. Le tout sans cumul de mandats, s'il vous plaît ! L'engagement pour la chose publique fait manifestement partie du patrimoine génétique de la famille de Monika Maire-Hefti : avec son époux, dans un bon parti, et un de ses fils, dans un moins bon parti ! Au moins, cela garantit de belles discussions aux fêtes de famille !

Il y aurait tant d'anecdotes à relater sur cette longue période... Il faudra donc se contenter de quelques bribes. Ainsi, il est piquant de relever que Monika Maire-Hefti a elle-même pris la succession à la tête du Parti socialiste neuchâtelois d'un certain Jean-Nat Karakash, en 2006. Elle relevait, à cette occasion dans un article du Point en mars 2006, que « C'est bien pour



Nouvelles du Grand Conseil

maintenir la cohésion sociale de manière durable que nous estimons que chacune et chacun doit contribuer à sa manière à l'effort de l'assainissement des finances publiques... même si certains choix sont loin de faire l'unanimité, jusqu'au sein de notre parti ! La responsabilité que nous avons est aussi de garder la distance nécessaire face aux décisions que notre gouvernement prend, pour l'interpeller, faire des propositions et susciter l'échange. Soutenir une promotion économique renouvelée, réfléchir à des idées nouvelles pour la réinsertion professionnelle, favoriser la création d'un pôle d'excellence en micro- et nanotechnologies, faire des choix judicieux en matière de formation... et pourquoi pas en musique ? ». Et bien Madame la Présidente du Conseil d'État, cher Monika, en voilà un engagement visionnaire (enfin sauf peut-être s'agissant de la question de la musique), que le PSN a d'ailleurs scrupuleusement respecté, exactement comme tu le suggérais il y a 15 ans, y compris dans ses rapports avec le Gouvernement, quand bien même celui-ci est à majorité socialiste !

J'ai tenté de trouver un faux pas dans ce beau parcours de notre Ministre, mais la tâche était bien ardue ! Finalement, à grand peine, on a finalement réussi à en déceler un : au moment de prêter serment en 2013, Monika Maire-Hefti a inventé une formule inédite, qui ne figure pas dans la loi, en déclarant : « Je le promets devant Dieu » ! Son élection aurait-elle dû être invalidée ? Le mystère demeure...

Malgré le privilège qui est le mien de pouvoir quelque peu dépasser les 3 minutes imparties aux présidences de groupes pour rendre hommage à notre Conseillère d'État, je dois déjà conclure, en tentant de conserver toute ma voix : pour ces derniers mots, Madame la Présidente du Conseil d'État, chère Monika, je tiens à t'adresser, non seulement à titre personnel mais au nom de toute la députation socialiste, mes plus vifs et sincères remerciements pour ton engagement exemplaire et remarquable aux plus hautes fonctions de l'État : tu as servi de manière admirable la République et la population neuchâteloises, nous t'en sommes infiniment reconnaissant. Au soir du 24 mai prochain, tu pourras prendre congé de tes fonctions de Conseillère d'État et quitter le Château avec la fierté du devoir accompli. Je sais que tu continueras à œuvrer pour tes valeurs et la collectivité d'une manière ou d'une autre, et j'ai hâte de découvrir les belles surprises que tu nous réserves. Tout simplement merci à toi, et profite de ton retour à la vie citoyenne pour recommencer à pratiquer les activités et loisirs que tu as délaissés ces huit dernières années au profit de ton Département, ce sera amplement mérité. A très vite !

Discours en hommage à M. Jean-Nathanaël KARAKASH, Conseiller d'État

Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Conseiller d'État, cher Jean-Nat,



Nouvelles du Grand Conseil

C'est déjà rude pour un chef de groupe de devoir se séparer d'un membre du Conseil d'État de son parti, mais alors imaginez lorsqu'il y en a deux qui partent à la fois, et d'une telle valeur pour chacun d'entre eux. En plus, même en se limitant à ce qui peut décemment être dit à la tribune officielle, il y aurait tant de choses à raconter sur le Chef du DEAS, que le choix des clins d'œil a été cornélien. Mais pas d'inquiétude, il n'y a rien de bien compromettant, pour autant qu'on prenne en considération que nous parlons bien d'un ministre vallonier (le premier depuis plus de 50 ans !), ce qui donne une plus grande marge de tolérance sur ce qu'on ose faire ou non.

Je vais donc me risquer de broser un portrait de notre brillant Chef du DEAS, sous un angle forcément un peu alternatif, et bien évidemment subjectif souvent, un peu caricatural parfois... mais malgré tout, je pense que le principal intéressé saura s'y reconnaître !

Jean-Nat Karakash, c'est une personnalité aux multiples facettes. Prodige de la politique, avec une expérience et une expertise à en faire pâlir de jalousie jusqu'aux plus grands dirigeants européens, on oublie souvent que notre ministre sortant n'a que 41 ans ! Président du Parti socialiste neuchâtelois et député à ses 22 ans, Conseiller communal professionnel dans la toute fraîchement fusionnée commune de Val-de-Travers à 29 ans, et Conseiller d'État à 34 ans, Jean-Nat Karakash a donné pour chacun de ses mandats l'impression qu'il les exerce déjà depuis toujours. Mais qu'on se le dise une fois pour toutes : il n'est pas vraiment fait de la même matière que la plupart d'entre nous, ce qui peut parfois vous donner cet étrange sentiment de décalage quand vous discutez avec lui, renforcé par son légendaire sourire dont il ne se départit jamais, souvent aussi énigmatique que celui non moins célèbre de La Joconde.

Les personnes qui le côtoient depuis longtemps vous le confirmeront toutes : il a vraisemblablement un ordinateur quantique de la NASA intégré à son cerveau, tant il réfléchit plus vite que tout le monde... Si vous n'avez pas le bon logiciel, vous serez probablement toujours largué dans un premier temps, avant qu'il ne revienne à vous. Et je risque certainement de griller certaines de mes sources, mais il semblerait que l'affectueux surnom de fiche Excel lui soit resté collé à la peau à cause de ça. Mais attention, cela ne veut pas pour autant dire qu'il a toujours raison ! J'ai souvenir d'une séance mémorable de l'hiver 2012, lors de laquelle notre futur ministre nous affirmait que la stratégie retenue pour la course au Conseil d'État, qu'il désapprouvait initialement, n'allait jamais nous permettre de reconquérir la majorité. Et pourtant... Car voici une autre leçon à retenir de Jean-Nat Karakash : plus vous osez le contredire, plus vous susciterez son intérêt et sa réflexion. Avec un peu de persévérance, vous aurez même une chance de le convaincre !

On pourrait penser qu'avec ses capacités hors normes, Jean-Nat Karakash en profiterait pour se reposer un peu sur ses lauriers, et se la couler douce...et bien que nenni, c'est tout le contraire ! On a rarement vu aussi bosseur que lui... quoique des fois, on se demande s'il n'y a pas un mystérieux concours entre lui et le Chef du DFS, visant à savoir lequel d'entre eux travaillera le plus et dormira le moins. Une bonne nuit de sommeil dure en principe 4 heures,



Nouvelles du Grand Conseil

du coup, il n'est pas trop du matin, paraît-il... Mais comme il est plutôt du soir, voire carrément de la nuit, moyennant quelques hectolitres de café, il en a acquis une maîtrise infaillible de tous ses dossiers. On lui reproche souvent d'aller beaucoup trop dans l'opérationnel et le détail pour un chef de département, mais rien n'y fait, car son travail l'a constamment et véritablement passionné, et ça se sent. D'ailleurs, certains esprits taquins diront que le passage des dossiers par le Grand Conseil n'est pas la plus grande passion du Chef du DEAS, alors qu'il y a déjà bien assez de pain sur la planche ! Une autre explication possible et que le côté perfectionniste de Jean-Nat Karakash rend la tâche bien plus ardue que pour n'importe quel autre Conseiller d'État, puisque les rapports présentés doivent être absolument parfaits, quitte à ce qu'il les réécrive lui-même à sa manière ! Et attention à la mise en page !

Le corollaire d'un tel stakhanovisme de Jean-Nat Karakash, c'est qu'il a toujours su s'aménager des parenthèses de vie privée pour sa famille et pour ses amis. D'ailleurs ce n'est un secret pour personne, dans le Vallon en particulier, mais notre Ministre est un bon vivant, un grand noceur même, et ça ne date pas d'hier ! Adolescent déjà, il tenait un bar clandestin dans la cave de ses parents, le fameux Turkish Bar. Il était aussi grand joueur de poker, et un pilier de la Fête de l'Abbaye de Fleurier. Alors aujourd'hui, qui sait... certainement que notre Ministre a su conserver ses bonnes vieilles habitudes, mais on ne le voit en tout cas plus s'afficher avec un grand drapeau rouge à l'effigie du Che sur le camion de Jex... ! Quel dommage ! Par contre, il semblerait que la plus grosse réserve d'absinthe du Château se situe bien dans le bureau du Chef du DEAS, pour parer à toute situation imprévue, paraît-il...

A ce moment, Jean-Nat Karakash est certainement en train de se dire que je suis en train de passer complètement à côté de son principal travers, et qu'il pourrait éventuellement y échapper... et bien non ! Tout le monde connaît le dévouement total de notre Ministre de l'Economie pour le tissu industriel, et notamment horloger, de notre beau pays neuchâtelois... mais cela ne l'empêche pas d'être certainement le Neuchâtelois le moins ponctuel qui soit. Et oui, Jean-Nat Karakash n'est jamais à l'heure ! Et ceci au grand dam de certains de ses collègues de l'exécutif, mais surtout, de ses collaborateurs directs, qui doivent recourir à de nombreux stratagèmes pour s'en sortir avec l'agenda dantesque de leur chef. Chef à qui l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Département a un profond respect et attachement. Le départ de Jean-Nat Karakash sera assurément très regretté dans ses services.

Durant ses 8 années à l'exécutif, Jean-Nat Karakash aura mené une multitude de chantiers de grande ampleur, et aura durablement imprimé sa marque dans le fonctionnement de son Département, et peut-être plus généralement de l'État, dont il aura changé de nombreux paradigmes. Ayant horreur du fonctionnement pyramidal et en silo, le Chef du DEAS a au contraire cherché à promouvoir l'intelligence collective et une culture du travail transversale, n'ayant pas peur de bousculer quelques peu l'ordre établi. Il est trop modeste pour le faire lui-même, mais il peut se targuer de succès assez extraordinaires, en particulier dans les domaines de l'économie et de l'emploi. Finalement, le seul reproche que l'on entendra à l'encontre de Jean-Nat Karakash, c'est qu'il n'aurait pas été suffisamment « à gauche » dans



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

les politiques qu'il a menées à la tête du DEAS. Notre Ministre s'en défendra vivement, et ne manquera pas de vous convaincre du contraire. Toujours est-il que Jean-Nat a toujours eu à cœur de fédérer et convaincre le plus largement possible autour de lui, même au-delà de son camp politique. C'est certainement ce qui lui aura permis de faire d'aussi importantes avancées pour l'intérêt supérieur de l'ensemble du canton, quitte à sa créer quelques déceptions sur sa gauche. Mais selon une expérience très répandue, on retrouve rapidement des positionnements plus affirmés une fois que l'on ne siège plus à une fonction exécutive. En sera-t-il de même de Jean-Nat Karakash ?

Car une chose est sûre et certaine : bien que quittant le Conseil d'État, on voit très difficilement Jean-Nat Karakash se mettre définitivement en retraite politique ; vous imaginez, ça serait comme si Joe Biden avait pris sa retraite politique en 1983... Donc non, j'en ai la conviction, nous retrouverons notre futur ex-ministre, d'une manière ou d'une autre, dans un engagement pour la chose publique. Mais en attendant d'en avoir la surprise, Monsieur le Conseiller d'État, mais surtout cher Jean-Nat, au nom du Groupe socialiste, je tiens à t'adresser mes plus vifs et sincères remerciements pour ton engagement exemplaire et remarquable aux plus hautes fonctions de l'État au cours des 8 dernières années ; tu as servi sans compter et de manière remarquable la République et la population neuchâteloises, et nous t'en remercions infiniment. Je sais que ce sera un vrai déchirement pour toi de te séparer de ton Département et tes collaboratrices et collaborateurs, mais tu pourras quitter le Château avec l'assurance du devoir accompli. Merci Jean-Nat, et profite enfin un peu de la vie aux quatre coins du monde avec ta famille avant de revenir ici, et à très vite pour de nouvelles aventures!

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 12 avril 2021.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.